



Le 6 juin 2016

Mesdames et Messieurs les membres
du CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : GP/DL/MHM – 192/2016

Objet :

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 MAI 2016 A 18 H 00 A LA MAIRIE

PRESENTS : M. Guy POULOU, Maire, Mme DUBARBIER-GOROSTIDI, M. ANIDO, Mme ORIVE, M. LALANNE, Mme DOSPITAL, MM. GOUAILLARDET, PERROT, Mme MOULLARD, M. IBARLOZA, Mme ORMAZABAL, M. HIRIGOYEMBERRY, Mme CANET-MOULIN, M. MURVIEDRO (à partir de la délibération n° 47/2016), Mmes UGARTEMENDIA, SANCHEZ, WATIER DE CAUPENNE, MM. DUHALDEBORDE, ROSENCZVEIG, Mmes DUGUET, LARRASA, M. ALDANA DOUAT.

PROCURATIONS : M. VIDOUZE à M. IBARLOZA, M. ERRANDONEA à M. ANIDO, M. MURVIEDRO à M. PERROT (jusqu'à la délibération n° 46/2016), M. URANGA à M. GOUAILLARDET, Mme BERGARA-DELCOURTE à M. DUHALDEBORDE.

ABSENTES : Mmes IDIARTEGARAY-PUYOU, ANCIZAR, TAPIA.

Convocation du 18 mai 2016.

Sous la présidence de M. Guy POULOU, Maire.

M. LALANNE est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I/ Affaires Générales

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2016
- 2/ Délégation du conseil municipal au Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- 3/ Autorisation de dépôt de déclaration préalable pour réhabilitation et extension de la crèche municipale Marie Fleuret
- 4/ Projet de périmètre issu du schéma de coopération intercommunale des Pyrénées-Atlantiques – Vote de l'assemblée

II/ Questions Diverses.

I/ Affaires Générales

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2016.

2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Cette délégation a permis de signer :

- Une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux du trinquet Ttiki consentie à l'Association GEM PHOENIX pour la période du 1^{er} mars 2016 au 31 août 2016, en date du 9 mars 2016 ;
- Une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle communale dans la résidence Sardara consentie à l'Association AGIR ABCD pour la période du 25 avril 2016 au 30 juin 2016, en date du 24 mars 2016.

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire énumérées ci-dessus prises par délégation.

Commentaires :

Monsieur le Maire :
Souhaitez-vous des éclaircissements ?

Mme DUGUET :
« Monsieur le Maire, je souhaiterais vous demander quelque chose. Concernant vos rendus de délégations, est-ce qu'il serait possible d'avoir un rendu relatif aux affaires juridiques, notamment par exemple le montant des factures des avocats et le paiement des condamnations que l'on a eues successivement suite aux dernières affaires au Tribunal Administratif, parce qu'il semblerait, et ce en violation du principe d'égalité entre citoyens, que certains ont saisi la Justice et gagné leur recours contre la commune de CIBOURE, et ont déjà perçu, et parfois même sur les mêmes dossiers, la somme arrêtée par le Tribunal et d'autres non. Donc je voulais savoir où en étaient ces affaires. »

Monsieur le Maire :
Tout cela figure au Recueil des Actes Administratifs néanmoins.

Mme DUGUET :
« Oui mais néanmoins, la question se pose... »

Monsieur le Maire :
Ils sont publiés avec retard.

Mme DUGUET :

« *Oui bien sûr.*

Il s'agit d'un rendu de délégation... »

Monsieur le Maire :

Non. Vous avez posé votre question, je vous réponds, et je vais demander à M. LAHOURNERE de répondre.

Mme DUGUET :

« *D'accord, merci Monsieur le Maire.* »

M. LAHOURNERE :

Dans ce cadre-là, je peux vous préparer un état avec les frais d'avocats et les affaires que cela concerne, qui ont été honorés, et les frais qui ont été payés aux justiciables.

Mme DUGUET :

« *Et ceux qui n'ont pas été payés non plus ? D'accord. Merci.* »

Monsieur le Maire :

Vous en connaissez qui n'ont pas été payés, pour l'affirmer ?

Mme DUGUET :

« *Je l'affirme, et j'affirme aussi, je sais qu'il y en a qui ont été réglés, plus tôt que d'autres.* »

Monsieur le Maire :

Votre question est entendue.

Mme DUGUET :

« *Merci Monsieur le Maire.* »

Monsieur le Maire :

Vous aurez une réponse écrite. Dans quels délais ? Quand nous aurons le temps. Merci.

3) AUTORISATION DE DEPOT DE DECLARATION PREALABLE POUR REHABILITATION ET EXTENSION DE LA CRECHE MUNICIPALE MARIE FLEURET (DELIBERATION N° 46/2016)

Rapporteur : M. GOUAILLARDET

La commune est propriétaire de l'immeuble cadastré section AL n° 375-377-380 sis à Ciboure, 15 rue François Turnaco, sur lequel est édifiée la structure crèche municipale « Marie Fleuret ».

A ce jour, la crèche doit être réhabilitée. Ces travaux engendrent une modification de façades et une extension du bâti existant. Ils sont donc soumis, conformément aux dispositions d'urbanisme applicables en la matière, à Déclaration Préalable (DP).

Considérant qu'aux termes de l'article R. 423-1 du code de l'urbanisme, une demande de DP « doit être déposée par le ou les propriétaires, un mandataire ou toute personne attestant être autorisée par eux à exécuter les travaux ».

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable sur les parcelles cadastrées section AL n° 375-377-380, 15 rue François Turnaco, appartenant à la commune de Ciboure, d'une contenance de 679 m², afin de permettre la réhabilitation et l'extension de la crèche municipale « Marie Fleuret ».

ADOpte A L'UNANIMITE

(Mme DUBARBIER-GOROSTIDI ne participe pas au vote)

Commentaires :

Mme DUGUET :

« Monsieur le Maire, j'ai quelques remarques à faire. Nous avons voté le 5 avril 2014 vos délégations du conseil municipal, et je vise en particulier le point 4 qui décrit que vous pouvez prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en procédure adaptée, et les accords cadres, etc... Jusqu'à ce jour, mis à part l'inscription au budget d'une somme de 198 138,72 €, vous ne nous avez pas fait part de la mise en place de ce projet d'extension et de réhabilitation de la crèche, notamment en ce qui concerne la procédure en matière de marchés publics. Dans le dossier préparatoire à ce conseil que nous avons consulté en Mairie, il n'y avait aucun document complémentaire sur ce sujet. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur la procédure en cours, notamment concernant la publicité ? »

Monsieur le Maire :

Le permis de construire vient d'être déposé, donc je pense que les appels à concurrence seront faits, si nous sommes soumis à la loi sur les marchés. M. LAHOURNERE ?

M. LAHOURNERE :

Je vais regarder d'un peu plus près et je vous enverrai une réponse aussi par mail. Mais, effectivement, le permis va être déposé, les consultations vont être lancées. Et en général quand les consultations sont lancées vous aurez la suite lors du prochain conseil municipal parce que les marchés auront été signés par la suite. Cela vous sera rendu compte.

Mme DUGUET :

« D'accord. Parce que j'ai constaté que dans le plan que vous nous avez adressé, je pense que vous avez dû prendre un prestataire de service puisqu'il y a le cachet du cabinet d'architecture. Donc c'est pour cela que je pensais que c'était déjà bien avancé, puisque la somme est quand même extrêmement précise dans le cadre... »

Monsieur le Maire :

Le permis de construire vient d'être accepté, aussi bien par l'Architecte des Bâtiments de France que par la DDTM.

Mme DUGUET :

« *Je vous parlais des délégations de marchés public, des marchés publics... je voulais parler de cela.* »

Monsieur le Maire :

Le problème va se poser lorsque nous aurons tous les prix.

Mme DUGUET :

« *Vous n'avez pas tous les prix, donc vous nous avez fait passer un budget basé sur une estimation...* »

Monsieur le Maire :

La question est posée, je vous ai répondu. Nous passons au point suivant.

Mme DUGUET :

« *Oui, parce que je constate quand même qu'il y a un conflit d'intérêt au niveau du...* »

Monsieur le Maire :

Tiens donc !

Mme DUGUET :

« *Oui ! Je souhaiterais, puisque...* »

Monsieur le Maire :

Exposez ce que vous pensez.

Mme DUGUET :

« *Voilà. Le conflit d'intérêt par rapport au plan qu'on nous a adressé comportant le cabinet d'architecture, et je souhaite que la personne qui se trouve en situation de conflit d'intérêt quitte la salle, comme c'est prévu par le code des marchés public. Voilà.* »

Monsieur le Maire :

Je tombe des nues. Allez jusqu'au bout de votre explication. Conflit d'intérêt entre qui et qui ?

Mme DUGUET :

« *Le conflit d'intérêt c'est le cabinet MURUA – DUBARBIER, et nous avons donc Mme DUBARBIER qui est la tante du...* »

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas l'épouse de M. MURUA ?

Mme DUGUET :

« *Non, j'ai expliqué que c'était... voilà c'est juste pour garantir la légalité de la déclaration.* »

Monsieur le Maire :

Ça c'est la meilleure ! Vous avez tous noté que Madame prétend qu'il y a un conflit d'intérêt. Je vous demande de bien le noter au procès-verbal.

Mme DUGUET :

« Cela nous est déjà arrivé, Monsieur le Maire, et c'est pour cela que je vous le signale. »

Monsieur le Maire :

Ah, mais c'est par précaution que vous dites cela. C'est pour nous éviter de tomber dans...
Bien.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Je veux simplement dire que je ne participerai pas au vote. C'est tout. Et que j'apprécie les remarques très intéressantes de Mme DUGUET. »

Mme DUGUET :

*« J'espère bien.
Je voulais continuer sur le projet d'extension. »*

Monsieur le Maire :

Non, arrêtez, cela suffit. Nous allons passer au point 4.

Mme DUGUET :

*« Non, non, non, parce que j'ai ma collègue aussi qui souhaiterait s'exprimer. Je voulais dire que le projet d'extension est d'une dimension de 20 m². C'est la surface limite pour une déclaration préalable. Au-delà, un permis de construire est nécessaire. Donc, étant donné qu'il s'agit du même cabinet que pour le dossier OLHABERRIA où nous avons dénoncé une différence de surface avant et après la réalisation de l'immeuble, on ne peut qu'espérer qu'il n'y aura pas de problème cette fois-ci, afin de ne pas mettre la Ville en difficulté.
De plus, en 2008, Monsieur le Maire, vous projetiez une étude pour la construction d'une nouvelle crèche, et étant donné l'investissement quand même conséquent de 200 000 €, eu égard aux travaux prévus, nous aimerions savoir où en est votre projet de pôle petite enfance sur le site de l'école Marinela. »*

Monsieur le Maire :

Vous ne le saurez pas ce soir. Point numéro 4.

Mme DUGUET :

« Par écrit. »

Mme LARRASA :

« Excusez-moi, rapidement juste. »

Monsieur le Maire :

C'est parce qu'il n'est pas avancé, c'est tout.

Mme DUGUET :

« D'accord. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

De toute façon, je pense que ce sujet avait déjà été soulevé lors d'un dernier conseil municipal. Oui, Leire avait soulevé ce problème-là et nous avait demandé pourquoi nous n'avions pas continué dans notre idée de création de pôle enfance. C'est simplement parce que la capacité d'accueil pour être abondés sur des travaux de création d'un pôle enfance,

l'augmentation de capacité d'accueil doit nécessiter une création de 10 % de places complémentaires. Donc cette nécessité n'est pas avérée au vu de la fréquentation de notre crèche actuellement. Donc les travaux de rénovation seront abondés, alors que les travaux de création ne seraient pas abondés. Dans un souci d'économie, nous optons pour cette solution actuellement, et nous verrons au vu de... si nous avons des lotissements qui nous amènent beaucoup d'enfants, on devra alors à ce moment-là créer une crèche plus grande.

Mme DUGUET :

« *D'accord. Merci.* »

Mme LARRASA :

« *J'ai juste une question. On voit que c'est quand même une somme assez importante, et quand on voit les plans, c'est une extension de 20 m², il y a des fenêtres ou on abat des cloisons aussi à l'intérieur. Cela me paraît vraiment une somme importante au vu des travaux envisagés. Est-ce qu'on pourrait avoir les détails du marché signé ? Est-ce que vous pourrez nous les envoyer s'il vous plait ?* »

Monsieur le Maire :

Quand il le sera.

Mme LARRASA :

« *Merci.* »

Monsieur le Maire :

Avec plaisir. Nous avons quand même une commission d'Appel d'Offres qui pourra répondre à vos questions.

M. ALDANA DOUAT :

« *Juste pour compléter la question de Leire. Qu'est-ce qu'on a l'intention de faire à part l'extension ? Est-ce qu'il y a d'autres travaux ?* »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Tout l'intérieur est réaménagé.

M. ALDANA DOUAT :

« *On refait tout ? D'accord.* »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Actuellement, c'est une salle unique ce qui posait des problèmes de fonctionnement au vu des différences d'âge des enfants accueillis, et c'est pour cela que la rénovation totale et la répartition a été refaite sur tout l'ensemble du bâtiment.

M. ALDANA DOUAT :

« *Une dernière question. Une précision aussi sur la maîtrise d'ouvrage. Je ne sais pas s'il y a un conflit d'intérêt là ou non, je ne sais pas si cela suppose un conflit d'intérêt, mais je veux juste dire que cela pose quand même une grosse question sur les formes. C'était juste une précision.* »

Monsieur le Maire :

Quel est le lien de parenté de M. DUBARBIER ici présent avec l'architecte ?

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Je n'ai pas l'arbre généalogique de mon mari, mais je peux simplement vous dire que c'est son cousin, voilà. A CIBOURE, vous savez, nous sommes beaucoup de cousins, les gens de CIBOURE.

Monsieur le Maire :

Il y a beaucoup de DUBARBIER aussi. Bien. Nous votons.

C'est adopté à l'unanimité, malgré ces réticences.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Je n'ai pas participé au vote.

Monsieur le Maire :

Oui, mais tu l'as dit. Mme DUBARBIER, précautionneuse, dans le cas où on trouverait des ramifications dans l'arbre généalogique douteuses... Très bien.

M. LALANNE :

On va remonter jusqu'à Saint Louis ?

Arrivée de M. MURVIEDRO

4) PROJET DE PERIMETRE ISSU DU SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES - VOTE DE L'ASSEMBLEE (DELIBERATION N° 47/2016)

Monsieur le Maire :

Nous allons voter sur ce projet d'EPCI unique.

En préalable, je voudrais dire que tous ceux qui ont quelque chose à dire peuvent s'exprimer. On leur donnera la parole avec plaisir. Et pour finir, le vote aura lieu à bulletin secret comme la dernière fois au dernier conseil municipal où nous avons traité de ce sujet.

Qui veut la parole ? Donc la première, oui, ensuite Eneko, ensuite Madame, M. ROSENCZVEIG, Guy LALANNE, Jean-Jacques. Dans l'ordre où vous vous êtes manifestés. Donc, Mme DUGUET, la plus prompte à lever le doigt.

M. DUHALDEBORDE :

« On attendait une intervention du Maire d'abord. »

Mme DUGUET :

« Oui, comme la dernière fois d'ailleurs. »

Monsieur le Maire :

Pardon ?

Mme DUGUET :

« Oui, nous attendions que vous vous manifestiez en premier. Comme la dernière fois. Mais vous vous exprimerez en dernier, c'est cela Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire :
En dernier.

Mme DUGUET :

« Je ne reprendrai pas évidemment tous mes propos, 8 mn 30 puisque la dernière fois nous étions chronométrés, du 30 novembre 2015, tout le monde connaît ma position concernant notre rendez-vous de ce soir.

Surprenant texte préalable à la délibération. C'est bien la première fois que vous soumettez un projet alternatif lors d'une délibération. Vous nous confirmez bien que nous devons délibérer sur la proposition de Monsieur le Préfet, donc à savoir le périmètre de la future agglomération issue de la fusion de 10 communautés d'agglomérations et communautés de communes, et sur la dissolution de 8 syndicats intercommunaux. Aussi, on ne voit pas très bien ce que vient faire le texte que vous nous présentez en préalable du vote. Peut-être une tentative ultime de convaincre vos colistiers. Comme nous le savons tous, les dés sont jetés. Ce matin, 109 peut-être même 110 communes se sont déjà positionnées « pour » et 39 « contre ». Alors, toujours avec un esprit d'ouverture, nous nous sommes rendus la semaine dernière donc le 17 mai à votre commission plénière où devait nous être présentés deux projets : celui de l'EPCI unique et un projet dit « alternatif » qui, malheureusement, n'avait pas été présenté en temps opportun au Conseil des Elus du Pays Basque, précisons-le.

En fait, Monsieur le Maire de Bidart n'ayant pu se déplacer, nous avons eu droit à un féroce procès à charge contre l'EPCI unique par M. Jean-Pierre LAFLAQUIERE, 8^{ème} adjoint délégué d'Anglet, mais toujours pas d'exposé dépassionné de l'alternative.

Enfin, nous avons reçu par mail un fichier power point de présentation dudit projet le lendemain. Là aussi déception : sur 39 diapositives, nous en avons eu 20 toujours à charge contre l'EPCI unique, et seulement 10 pour l'alternatif.

Nous savons tous que vos principales réticences ou objections portent sur à la fois les finances, la gouvernance et la démocratie. Donc je ne répondrai pas évidemment aux nombreuses diatribes de M. LAFLAQUIERE ce jour-là, et je ne retiendrai que deux points que j'évoque donc ce soir.

Sur les finances, nous avons été Oihana et moi fort surprises par la réaction de vos colistiers à l'annonce du projet EPCI sur le sujet des finances, et plus particulièrement sur la neutralisation des taxes pour les ménages et sur l'attribution de compensations versées par le futur EPCI aux communes, comblant ainsi la perte de produits fiscaux notamment économiques. Cela laisse penser qu'ils n'étaient pas suffisamment informés et ne se sont pas rendus donc à l'invitation du Conseil des Elus à Hendaye le 25 mars.

Sur la démocratie : sur le manque de démocratie, M. LAFLAQUIERE a été prolix et les mots n'ont pas été assez forts pour le projet unique. La démocratie, argument déjà repris par vous-même, Monsieur le Maire, le 30 novembre 2015, démocratie tellement chère à votre cœur Monsieur le Maire, celle qui interdit toute représentation de toutes vos oppositions aux commissions municipales, aux commissions communautaires et aux divers syndicats intercommunaux, une démocratie qui interdit à vos élus de pouvoir tenir des permanences dans un lieu leur étant dédié, contrairement aux textes légaux, une démocratie qui interdit un espace décent sur un magasin municipal, etc... etc...

Si vous souhaitiez effectivement une opportunité d'exercer la démocratie au sein de votre Ville, vous auriez provoqué un référendum d'initiative local sur la constitution de cet EPCI. Cela aurait eu du sens et des arguments forts pour porter la vox populi. Mais nous pensons qu'une réunion où vous auriez seulement convié tous les Cibouriens aurait été déjà très très bien, pour se comparer à d'autres villes riveraines. Mais voilà donc, ce n'est pas votre style Monsieur le Maire.

Aussi la seule démocratie que nous devrions soutenir et respecter, c'est celle des 1 500 élus environ qui se sont déjà prononcés en faveur de cette nouvelle structure qui portera un projet Pays Basque économique, dynamique, solidaire, environnemental et culturel. Alors, j'ai une unique question Monsieur le Maire concernant un recours. Quelle est votre position, Monsieur le Maire, au sujet du recours ? Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas fait de recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Et je n'en ferai pas.

Mme DUGUET :

« Et le recours gracieux, non ? Le recours au Tribunal ? Contentieux pardon ? »

Monsieur le Maire :

Nous n'en sommes pas encore là, il faudra que Monsieur le Préfet signe son arrêté.

Mme DUGUET :

« Oui. Donc, vous n'avez pas de position à nous communiquer ce soir, comme d'autres élus l'ont fait en fait. »

Monsieur le Maire :

Non je n'en ai pas.

Mme DUGUET :

« Très bien. »

Monsieur le Maire :

D'ailleurs vous verrez mon intervention. Vous l'écoutez si vous êtes encore là.

Mme DUGUET :

« Oui. »

Mme LARRASA :

« Tout d'abord, j'ai été un petit peu surprise par le silence de notre première adjointe qui, par rapport à sa première prise de position lors du Conseil des Elus l'année dernière, le 1^{er} juillet 2015, s'était positionnée en faveur de l'EPCI. Donc j'aimerais savoir pourquoi aujourd'hui, ou qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui vous êtes plus réticente ou... qu'est-ce qui fait que vous restez silencieuse par rapport à ce projet-là ? »

Monsieur le Maire :

Je vais vous arrêter. C'est un vote à bulletin secret et chacun, dans notre groupe, est libre de son vote.

Mme LARRASA :

« Oui mais c'est son silence qui m'interpelle. Donc je voudrais savoir sa position. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Je me permettrai de garder ma position pour moi et je ne vois pourquoi je suis stigmatisée sur ce sujet. Ma position est ma position et elle me regarde. C'est tout. Je n'ai pas de compte à rendre à personne, ni à vous ni à personne. Maintenant j'ai mon opinion...

Mme LARRASA :

« Aux électeurs peut-être. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Ah peut-être, mais on leur en rendra compte. Après, sur la réflexion de Mme DUGUET, je suis un peu surprise parce que vous reprochez à Monsieur le Maire de ne pas avoir fait de réunion pour consulter la population. Je crois savoir que vous avez fait de nombreuses réunions. Est-ce que c'est un sujet que vous avez abordé avec les Cibouriens ?

Mme DUGUET :

« Ce sujet n'a pas été abordé. Nos intervenants étaient beaucoup plus préoccupés par le sort de leurs propriétés. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Et vous aussi.

Mme DUGUET :

« Je mets les gens en lien et on discute ensemble. Voilà quel est mon objectif. »

Monsieur le Maire :

Vous avez épuisé votre temps de parole.

Quel est le suivant ? Eneko.

Mme LARRASA :

« Non, je n'ai pas fini. Elle m'a pris le micro pour répondre à Madame, désolée.

Donc moi je pense que c'est un projet qui n'est pas si mauvais que cela, la preuve en est, vu que Mme DUBARBIER était favorable l'année dernière, et je pense que les ateliers d'Hasparren ont quand même mené un travail important sur ce projet qui a rassemblé des élus de tous horizons, de toutes étiquettes politiques. Ce sont quand même des gens compétents en la matière. Les différentes commissions se sont penchées sur diverses thématiques : la gouvernance, la commission finance a très très bien travaillé notamment autour d'Alain IRIART. Des réponses ont été données, des réponses rassurantes sur le devenir de ce projet, le pourquoi, le comment, les enjeux de ce nouvel EPCI. Ce projet d'EPCI s'inscrit dans une réforme, on le sait tous, territoriale qui concerne toute la France, et qui vise à passer à une nouvelle étape dans la gestion des intercos. C'est bien la première fois qu'une proposition est faite par l'Etat pour avoir une organisation institutionnelle à l'échelle du Pays Basque. Avec une structure unique, il va être beaucoup facile de construire des politiques publiques à l'échelle de notre territoire Pays Basque. L'EPCI Pays Basque représente une opportunité en terme de force de proposition dans cette nouvelle grande Région. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Simplement Leire, je voulais te dire qu'effectivement lors de la réunion du Conseil de Développement à la Nive, j'avais émis un avis favorable parce qu'à ce moment-là nous étions sur l'idée d'une EPCI. Je pensais qu'effectivement pour le Pays Basque c'était intéressant. Après, sur la forme, c'est vrai je ne te cache pas que j'ai eu énormément de doutes. Tu dis qu'on a eu des solutions, moi je n'en ai eu aucune, je suis allée à des réunions qui étaient suscitées par des gens qui étaient « pour », des gens qui étaient « contre ». Je pense qu'on a eu des amendements qui seront proposés, etc... mais des réponses officielles on n'en a pas eues.

Par contre, personnellement je crois que maintenant la majorité des gens ont décidé, et je me soumettrai à cette décision, et personnellement je n'irai pas sur un recours. C'est tout.

M. ALDANA DOUAT :

« Sur la délibération, deux points : un point sur la forme, et après je vais rentrer sur le fond. Sur la forme, je vais un peu reprendre ma collègue Mme DUGUET. C'est vrai que c'est la première fois qu'on nous présente une délibération avec une contre-proposition. Ce n'est pas habituel. Est-ce que, à partir d'aujourd'hui, on aura à chaque fois l'occasion de mettre des contre-propositions en délibéré ? Je ne sais pas, c'est une nouveauté. Je tiens à remarquer cela. Un autre point, c'est sur ce projet soi-disant alternatif. Je vais reprendre un peu mes propos de la semaine dernière, parce que ce projet dit « alternatif » en réalité n'a rien d'alternatif, pour une part parce que ce projet n'est pas abouti. Ce projet dit qu'on propose de passer de 10 EPCI à 8, mais ne dit pas où passeraient les 2 EPCI qui se dilueraient. Et deuxièmement parce qu'il n'a pas respecté, ou les gens qui ont mené ce projet n'ont pas respecté le calendrier pour pouvoir faire les amendements et n'a pas été présenté à la CDCI au mois de janvier dernier, comme ont pu être présentés d'autres alternatives dont celle de M. Barthélémy AGUERRE, qui est aussi un opposant à l'EPCI, mais lui il a respecté le calendrier, a respecté la procédure. Bon, cela a été refusé. Ces deux points-là pour dire que ce n'est vraiment pas une alternative, et la preuve est aussi, donc le power point que M. LAFLAQUIERE nous a passé la semaine dernière, juste une petite note : c'est quand même un power point de plus de 40 pages, sur 40 pages on a 30 pages qui sont là juste pour démontrer l'EPCI unique, et en proposition on a 10 vulgaires pages qui nous donnent des lignes globales, générales, sur soi-disant ce pôle métropolitain.

Et une des raisons du fait que ce projet n'ait pas abouti c'est surtout que les opposants à l'EPCI sont d'accord pour dire « non » à l'EPCI unique mais ne se mettent pas d'accord sur l'alternative. Il y a cela aussi à souligner.

Maintenant sur le fond, je vais essayer d'être court. Sur les gens qui doutent de ce projet du fait des incertitudes, certes il y a des incertitudes, quand on fait un projet, un avant-projet, il y a toujours une part d'incertitude, jusqu'à l'aboutissement du projet on aura des incertitudes, c'est sûr, pour tous les projets c'est comme ça. Mais j'ai remarqué que quand même ce projet-là est beaucoup plus abouti et répond à beaucoup plus de questions que cette soi-disant alternative.

Deuxièmement, sur un autre point qui est souvent souligné par les opposants à l'EPCI, c'est le point sur les taxes, sur l'augmentation des taxes qu'entraînerait un EPCI unique. Juste remarquer sur ce qui des taxes sur les ménages, l'augmentation va être minime, et je souligne aussi l'hypocrisie de pas mal d'élus et de Maires qui, par souci de maîtrise fiscale, s'opposent à l'EPCI, mais ces mêmes Maires et élus ont voté des augmentations de taxes durant l'année dernière et en 2014, en 2015 et en 2014, qui étaient très importantes, dont le Maire de Bidart qui a augmenté de plus de 5 % ses taux en 2015 et le Maire de Biarritz qui a augmenté l'année dernière ses taux de 3,5 %. Je rajoute aussi que la Commune de Ciboure a augmenté en 2014 et en 2015 ses taux. Donc on n'a pas besoin d'un EPCI pour augmenter les taux des ménages. Et, deuxièmement, pour ce qui est des taux des entreprises, c'est sûr qu'il y aura une augmentation, l'augmentation est très minime, est très petite. Et autre chose, il faut quand même remarquer que les entrepreneurs, la plupart des entrepreneurs sont favorables à cet EPCI-là, la preuve est que l'année dernière le conseil de la CCI avait voté à l'unanimité en faveur de l'EPCI unique, et ces élus qui siègent à la CDCI sont élus par les entrepreneurs. Donc on dit on va augmenter les impôts, il faut être contre parce qu'on va augmenter les taux aux entrepreneurs, mais le problème c'est que les entrepreneurs sont prêts à payer ce supplément d'impôts, parce qu'ils savent très bien qu'ils auront en contrepartie des avantages du fait de la taille du prochain EPCI unique.

Je continue sur la taille. Quoi qu'en dise M. LAFLAQUIERE, une chose est claire c'est qu'en politique la capacité à se faire écouter est souvent liée au poids que l'on représente. Mais si légalement ce n'est pas dit, dans les faits c'est souvent notre taille qui fait qu'on est écouté ou pas écouté. Et là, avec un EPCI unique, on serait, après Bordeaux, la deuxième métropole sur la grande Aquitaine.

Je pense que cet EPCI unique pose pas mal de questions, mais comme je l'ai dit au début tout projet peut poser des questions. Je pense que c'est un projet ambitieux pour notre territoire. Je pense qu'on doit être ambitieux. C'est sûr que cela peut donner du vertige à certains, du fait de la taille, mais je veux souligner quand même que notre territoire a quand même de l'avance et une certaine expérience par rapport à d'autres territoires de l'hexagone sur le travail en commun, car depuis les années milieu 90, depuis la création du Pays Pays Basque, et la création du Conseil des Elus et du Conseil de Développement, la plupart des élus et des Maires du Pays Basque ont su travailler ensemble, ont travaillé ensemble, 20 ans qu'ils travaillent ensemble, 20 ans qu'ils mènent des projets ensemble, ces projet ont été aboutis, ont été bien menés pour la plupart. Donc je pense qu'il n'y a pas de raison aujourd'hui que cet EPCI unique ne soit pas réalisé comme il le faut. »

Monsieur le Maire :

Merci. Je vais quand même dire, vous vous étonnez qu'il n'y ait pas plusieurs projets présentés, je vous rappelle que nous votons sur la proposition de ce qu'a proposé Monsieur le Préfet. Et sa proposition était unique. On répond par oui ou par non, mais on ne met pas en balance les ...

M. ALDANA DOUAT :

« Je souligne seulement le fait que vous mettez la proposition qui est la délibération, et à la fin vous rajoutez une alternative à l'EPCI unique, c'est-à-dire l'alternative que vous défendez et que M. LAFLAQUIERE a défendu, mais vous ne mettez pas les autres alternatives qui ont été présentées. Est-ce que c'est pour piper le débat ? Je ne sais pas. Vous ne l'avez jamais fait jusqu'à maintenant. On ne met jamais le budget et contre-proposition du budget. On ne met pas PLU et contre-proposition du PLU. Pourquoi aujourd'hui on met EPCI unique contre-proposition ? Ce n'est pas dans les mœurs de notre commune. »

Monsieur le Maire :

Très bien. M. ROSENCZVEIG.

M. ROSENCZVEIG :

« Très rapidement, en essayant de ne pas être à Roland Garros. »

Monsieur le Maire :

Je ne renvoie pas les balles.

M. ROSENCZVEIG :

« Moi non plus, je vais monter au filet très vite, ne vous inquiétez pas.

Trois remarques politiques par rapport à ce type de projet. En sachant que j'étais intéressé par les échanges qui ont eu lieu en novembre, par les échanges qui ont eu lieu la semaine dernière, par les arguments qui ont été avancés, et je ne tiens pas compte du fait que, d'ores et déjà, au plan du bassin, la majorité a voté « pour ». Ce n'est pas un raisonnement, on n'est pas là pour savoir s'ils ont voté « pour », mais qu'est-ce qu'on en pense je dirais en notre âme et conscience et sur le fond. Alors, je suis plutôt « pour », et je dis pourquoi.

Petit un : Je suis d'accord avec ceux qui ont démontré avec beaucoup de qualité que ce projet n'était pas achevé (j'accorde que ce projet n'est pas achevé, qu'il faudra des textes législatifs, fiscaux, j'en passe et des meilleures), que par ailleurs des réponses insatisfaisantes nous ont été apportées, un ensemble d'interrogations lors du débat dernier, par exemple je n'ai pas du tout été satisfait par le fait quand je demandais est-ce qu'on avait chiffré le coût de la gouvernance administrative et politique : ne vous inquiétez pas, après nous le déluge et on verra. Il ne faut pas nous prendre pour des crétins. Ce n'est pas en éliminant les questions qu'on résout les problèmes. Cela a un coût et un surcoût, mais j'aurais tendance à dire est-ce ce surcoût vaut la prestation qui va être apportée ? C'est ça la question. On est des grands garçons. Donc tout cela pour dire que ce projet n'est pas achevé, mais je pensais aussi à Gaston DEFFERRE lorsqu'il a démonté et remonté l'appareil d'Etat en 81-82, il a oublié quelques boulons au passage. Il a fallu qu'on rectifie le tir après. Personne ne revient sur la décentralisation aujourd'hui. On est quand même en train de franchir la deuxième sinon la troisième vague de décentralisation. En d'autres termes, projet inachevé, mais ce n'est pas parce que le projet est inachevé qu'il ne mérite pas d'être tenté, d'être suivi.

Deuxièmement, il me semble que ce projet a du sens, et j'allais dire du bon sens, sans porter atteinte au fondamental. Il a du sens parce qu'il permet effectivement à ce qu'il y ait une entité politique, au sens des politiques publiques, basque qui émerge, et avec les limites de l'exercice, cela a été dit très politiquement l'autre jour, c'est peut-être la part du feu qui peut être faite à l'entité basque, mais pourquoi pas, après tout c'est une avancée. On prend en compte la dimension économique, on prend en compte la dimension culturelle de ce bassin et l'histoire bien, et cela me paraît important, et dans le même temps on respecte la République, la République décentralisée avec les responsabilités des uns et des autres. Donc c'est un bon équilibre. Cela a du sens et je dirais même du bon sens, et chacun peut y trouver son compte. Et puis, dans 20 ans, dans 30 ans, dans 40 ans, on verra si certains font la révolution ou sont dans la sociale démocratie.

Troisième point, c'est un projet qui est juridiquement et politiquement sans alternative, cela a été dit, je ne vais pas y revenir, mais le statut quo est impossible. Enfin moi je ne prétends pas être un grand sachant sur ces questions, mais le millefeuille auquel on est confronté actuellement pour mener des politiques au quotidien c'est abracadabrant. Il faut rationaliser, il faut donner du sens un petit peu à tout cela dans l'intérêt des habitants. Et puis j'ajoute qu'on ne peut pas rester bloqué sur le 19^{ème} - 20^{ème} siècle, il faut aller vers le 21^{ème}, et deuxièmement il n'y a pas effectivement de statut alternatif. C'est dommage qu'on n'ait pas commencé ce débat autour du 15 mars avec effectivement un projet, contre-projet, débat politique, et puis des clivages qui ne sont pas d'ailleurs les clivages classiques, ce ne sont pas les clivages gauche droite, c'est plus compliqué, plus subtile que cela, c'est dommage. Moyennant quoi cela permet à ceux qui sont « pour » ou sont « contre » de s'appuyer sur la majorité qui a déjà été adoptée pour ne pas développer leur propre point de vue. Je pense qu'il faut oser dire les choses. C'est plutôt un bon projet. Et je termine en disant moi je pense qu'il faut utiliser la dynamique qui nous est offerte, la possibilité dynamique. Il manquera quelques portes, quelques fenêtres, quelques tuiles, mais on va les mettre en cours de route. Mais en tous cas, cela aura plus de sens à mon avis que les politiques actuellement qui sont menées et qui frustrent tout le monde, où les uns ont le sentiment de ne pas avoir le pouvoir, les autres ont le sentiment de ne pas être pris en compte. Enfin bref, tout ça est négatif. J'ajoute dans un moment politique où il faut redonner du lien commun aux gens. Dans la famille, les gens trouvent un lien commun, il faut que dans la cité les gens trouvent un lien commun, il faut que dans la Région les gens trouvent un lien commun, et qu'au niveau national on ait des causes communes. Arrêtons l'éparpillement façon puzzle comme diraient d'autres. Donc c'est pour cela que je vais voter « pour » et que j'invite à voter « pour ». »

Monsieur le Maire :
Je vous remercie pour votre intervention.

M. ROSENCZVEIG :
« *J'ai dû lever le secret de (inaudible).* »

Monsieur le Maire :
Je vais vous répondre quand même une petite chose s'il vous plaît. Le projet est inachevé, oui. Vous pensez que des fenêtres vont s'ouvrir, mais ces fenêtres ne vont s'ouvrir que si la loi NOTRe est modifiée par des avenants ou de nouveaux chapitres.

M. ROSENCZVEIG :
« *Sans faire de polémique, Monsieur le Maire, la loi de 82 de décentralisation était suivie d'un chapelet de lois particulières pour adapter. Gaston DEFFERRE est venu au pouvoir avec une idée de décentralisation, j'en sais quelque chose, il n'avait rien dans les cartons, c'était vide. Il y avait un mot politique. Et après on a déconstruit et reconstruit. Cela ne se fait pas en trois minutes. Et parfois il faut qu'une loi revienne sur une loi précédente. Moi je pense que la politique c'est faire de la politique, c'est donner du sens. Est-ce que cela va dans le bon sens ? Il me semble que cela va plutôt dans le bon sens. Maintenant, ce n'est pas achevé.* »

Monsieur le Maire :
Merci. Guy LALANNE.

M. LALANNE :
Lors du premier vote, je m'étais abstenu espérant obtenir des éclaircissements sur le projet et surtout une alternative correspondant beaucoup plus à mes idées, à savoir 3 ou 4 EPCI basées sur des bassins de vie et l'histoire du Pays Basque. Il n'en a rien été. De plus, pas de débat contradictoire, des promesses de futures lois permettant le fonctionnement de cet EPCI unique à quelques mois d'élections législatives, et pour finir un vote alors que le résultat est déjà connu. Je regrette que toutes les Communes n'aient pas délibéré le même jour, et cela dès le premier vote, et qu'elles n'aient pas eu le choix entre plusieurs solutions. C'est un drôle d'exemple démocratique pour la France. Pour ces raisons, je voterai contre l'EPCI qualifié d'XXL.

Monsieur le Maire :
Très bien. Jean-Jacques GOUAILLARDET.

M. GOUAILLARDET :
J'ai eu l'occasion d'intervenir au premier débat, je voulais simplement rappeler quelques idées qui aujourd'hui ne me confortent pas dans l'idée de progresser vers un vote différent. L'EPCI unique tel qu'il est proposé c'est un modèle qui est quand même très très éloigné de nos attentes historiques. L'ambition était, il me semble, à un autre niveau, et on ne peut pas se réjouir d'un projet qui est mal préparé, d'un calendrier qui est contraint, et d'un futur monstre administratif qui sera gouverné par un conseil de 232 membres et qui représente très inégalement la population du Pays Basque. Cette organisation, qui est en tangente comme cela a été dit par plusieurs avec la loi, et qui repose sur un pacte préalable entre élus, et moi je n'aime pas du tout les pactes, et l'espoir d'amendements pouvant conforter cette organisation unique : moi je le redis, je suis profondément attaché à l'identité du Pays Basque, à son histoire, à sa culture, à sa langue, mais ce projet ne me rassure pas. Et je doute sur une mise en

place rapide d'actions pouvant favoriser l'épanouissement social et économique du Pays Basque. C'est pourquoi je confirme ma position et je voterai « non » tout à l'heure quand le moment sera venu.

Monsieur le Maire :

M. IBARLOZA. Je suis intrigué, je ne sais pas ce que vous allez dire.

M. IBARLOZA :

N'ayez pas peur. Je suis très calme. J'avais parlé énormément la dernière fois, j'avais trop raconté de choses, ce qui a servi puisqu'on a gagné. Aujourd'hui on est sûr d'avoir l'EPCI, et je pense qu'en tant que politique, en tant que membre d'un parti comme le mien et que conseiller municipal, les politiques il ne faut pas que cela soit tout pondu. On a un projet, et on devra travailler. On ne va pas travailler tout seul. Avec tout le monde. Même avec ceux qui sont contre. Alors dire que ça ce n'est pas bien, ça on ne sait pas ou on ne croit pas, et on veut faire quelque chose qui fonctionne, qui peut aider le monde, qui peut aider la population, surtout notre arrondissement. Le Pays Basque a toujours été perdu par un Etat qui ne considérait pas le Pays Basque comme un pays parce que c'était quelque chose qui était en bas là, en bas de la France, dans le Sud, un peu trop loin de Paris, et qui a peut-être toujours posé des problèmes à l'Etat français. C'est vrai. Mais, il était considéré dans la politique du tourisme, il existait là, là parce que cela pouvait amener de l'argent et faire plaisir à beaucoup de monde de la France. Là on existait. Aujourd'hui, on nous donne l'occasion d'exister réellement sur un territoire. Bien sûr, ce n'est pas parfait. Cela ne sera pas parfait demain non plus. Mais c'est à nous à le construire. Ce qu'on a demandé pendant 40 ans, les dernières années avec le département et tout le reste, c'était pour construire. Cela ne serait pas venu là entier comme cela tout fait. Alors, je pense que cette fois-ci encore nous avons la chance, malgré que les dernières propositions que nous avons faites étaient beaucoup plus intéressantes pour nous ont été refusées par l'Etat, qu'on nous donne ce sous-projet qui permettra aussi peut-être d'arriver au projet que nous avons demandé avant, dans quelques temps. Alors moi je serai « pour », et je vous demanderai à tous d'être « pour » parce que c'est l'avenir. On n'a pas d'autre choix. C'est voté. On doit respecter le vote, et on devrait être « pour ». C'est tout ce que j'ai à dire.

Monsieur le Maire :

Merci. M. DUHALDEBORDE.

M. DUHALDEBORDE :

« Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vous l'ai dit en novembre, je vous l'ai dit la semaine dernière, je suis à fond pour ce projet qui est un projet qui rassemble des hommes et des femmes de tous horizons, qui est un projet de rassemblement, qui est un projet porteur, qui est un projet, certes ambitieux, mais aussi raisonné, raisonnable, bon pour le Pays Basque, bon pour Ciboure, bon pour les Cibouriens. Et dans cette démarche, et dans ce débat, et au-delà de ces débats dans ce mouvement qui doit nous amener à la création le 1^{er} janvier prochain de cette nouvelle communauté d'agglomération sur les 158 communes, donc il n'y a pas d'un côté ceux qui seraient des sages et des rigoureux, ceux qui disent « non », et puis de l'autre côté ceux qui auraient choisi l'aventure, ceux qui vont se « planter » comme le dit Jean-Pierre LAFLAQUIERE. Moi je trouve que ce qui nous est proposé c'est une traduction parfaite de la lettre et de l'esprit de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Et il faut voir ce que dit la loi. Pourquoi elle est faite cette loi ? Elle est faite 1) pour le renforcement des intercommunalités, 2) pour l'accroissement de la solidarité territoriale, 3) pour l'accroissement de la solidarité

financière. Et bien il me semble que le projet porté par le Conseil des Elus, le Conseil de Développement, et tous ceux qui ont déjà approuvé ce projet, se retrouve tout-à-fait dans ces principes de la loi qu'il nous appartient de mettre en application. Il faut saluer comme cela a été fait donc l'énorme travail qui a été fait par le Conseil des Elus, le Conseil de Développement qui représente les entreprises, les acteurs économiques, et puis tous ceux qui ont pu travailler, je n'en faisais pas partie malheureusement, j'aurais bien aimé, tous ceux qui ont pu travailler dans les ateliers d'Hasparren. L'autre jour, en commission plénière, j'ai évoqué la situation de la Manche, c'est un département que j'aime bien, mais je vais vous dire pourquoi j'ai évoqué la Manche, et d'ailleurs, à la suite de ce que nous a dit Jean-Pierre LAFLAQUIERE, j'ai fait des vérifications, parce qu'il avait eu l'air de dire que le projet initial avait complètement capoté. Ce n'est pas du tout ça. Ce n'est pas du tout ça. Donc j'ai appelé la Préfecture, et que se passe-t-il là-bas ? Et bien donc, certes, il y a eu de nouvelles réunions de la CDCI, le Préfet va consulter les élus (alors ils ont un petit peu de retard par rapport à nous), il va consulter les élus notamment sur deux projets, un projet avec 210 communes et un projet avec 163 communes. Vous savez pourquoi je regarde un petit peu ce qui se passe dans ce département ? C'est parce que c'est le département du Ministre de l'Intérieur. Moi j'ai travaillé évidemment pendant 30 ans sous l'autorité des Ministres de l'Intérieur, mais j'aurais pensé la même chose quel que soit le Ministre de l'Intérieur. Le Ministre de l'Intérieur, très souvent, cela dépend de la composition du Gouvernement, c'est le Ministre des collectivités territoriales. Et le Ministre actuel, ce n'est pas tout-à-fait pareil actuellement puisqu'il y a deux autres Ministres qui s'occupent des collectivités territoriales, et il a l'avantage, avant d'être Ministre, il était Député-Maire de Cherbourg. Je crois qu'il est resté Conseiller Municipal de Cherbourg. Je me suis dit : si un Ministre de l'Intérieur s'intéresse de cette manière à l'intercommunalité, au renforcement de l'intercommunalité, c'est peut-être bon pour la Manche mais c'est peut-être bon également pour ceux qui vont essayer d'aller vers des réunions de chez nous 158 communes. Et donc, ce qui va se passer maintenant, il s'est trompé un petit peu dans les chiffres. Les chiffres c'était 210 communes, 205 000 habitants, ils ont rectifié un petit peu, ils se rapprochent presque de notre projet puisque le Préfet va saisir tous les élus sur un projet du côté du Nord Cotentin Cherbourg 150 communes, 180 000 habitants, et sur un autre projet de 109 communes pour 88 000 habitants. Donc je me disais ce qui est bon pour la Manche, ce qui est bon pour le Ministre de l'Intérieur, cela doit être une bonne affaire. J'ai pensé, mais il n'y a pas que cela. J'ai regardé la solution alternative, Monsieur le Maire. Je ne sais pas si vous avez regardé de près ce qu'est un pôle métropolitain. Moi j'ai été tout-à-fait surpris de ce que j'ai lu. C'est une loi du 16 décembre 2010 qui a prévu dans son article 20 la création de ces pôles métropolitains dont on a entendu parler depuis trois mois, et non pas il y a un an quand l'Administration a proposé d'aller vers un Etablissement Public de Coopération Intercommunale unique pour le Pays Basque. Et, quand vous regardez, tenez vous bien là parce que je trouve que, entre ce que je vais vous dire et ce que j'ai lu dans le document qu'on nous a fait passer à la suite du passage de Jean-Pierre LAFLAQUIERE, il y a des choses ahurissantes. Cette loi du 16 décembre 2010 et son article 20 c'est fait pourquoi ? C'est destiné à favoriser la coopération entre, textuellement dans l'article, entre grandes agglomérations proches, et sous entendu il ne s'agit pas prioritairement de communautés d'agglomérations et de communautés de communes, mais il s'agit de métropoles et de communautés urbaines. Moi je ne suis pas du tout persuadé que, si on avait été dans cette direction, on aurait répondu à la question qui nous est posée. En plus, Monsieur le Maire, quand on lit votre texte, votre projet de délibération, on s'aperçoit que, quand vous parlez du pôle métropolitain ou quand on parle de notre projet du projet à 158 communes, vous dites il va y avoir une strate de plus. Mais avec le pôle métropolitain, il y a plus qu'une strate de plus parce que le pôle métropolitain ce n'est pas la disparition de communautés

d'agglomérations, de communautés de communes, c'est le maintien de cela avec un syndicat mixte fermé qui va coordonner des actions entre ses différents acteurs. Alors ce qu'il y a aussi c'est quand je vois que ceux qui nous parlent de projet de pôle métropolitain parlent d'un projet monstrueux concernant l'EPCI 158 communes. Si vous regardez les textes, si vous regardez comment la loi de 2010, alors que nous évidemment on est sur une loi d'août 2015, la loi NOTRe, comment elle s'est concrétisée ? C'est ahurissant. Je ne sais pas si vous allez dire que c'est monstrueux. Il y a un pôle métropolitain du côté de Lyon qui concerne 140 communes et 2 millions d'habitants. Il y a un pôle métropolitain du côté de la Loire Bretagne, 118 communes, 1 600 000 habitants. Il y a un pôle métropolitain dans le sillon lorrain, du côté de Metz Nancy Thionville Epinal, cela concerne 1 200 000 habitants. Il y a un pôle métropolitain du côté de Nantes Saint-Nazaire, 61 communes et 793 000 habitants. Enfin, et peut-être ceci explique cela, et je n'avais rien lu là-dessus jusqu'à présent, jusqu'à hier, depuis le 25 novembre 2015 il semble qu'il y ait un pôle métropolitain dans notre département, c'est celui qui s'appelle Pays de Béarn. Voilà, et donc je confirme ce que je vous ai dit en novembre et mardi dernier, avec mon collègue Jean-Pierre ROSENCZVEIG et ma collègue Julie BERGARA, nous voterons favorablement à ce projet d'EPCI 158 communes. »

Monsieur le Maire :

Je vous remercie M. DUHALDEBORDE.

En préambule, je voudrais dire que, personnellement, et notre équipe, on n'a aucune hostilité sur les contours que nous propose Monsieur le Préfet depuis le 7 août 2015. Par contre, les inquiétudes que nous avons exprimées lors de notre conseil municipal du 30 novembre n'ont pas été levées, et permettez-nous de douter encore en disant « oui au Pays Basque » mais « non à l'inconnu ». Bien sûr, une forte majorité s'est exprimée, et nous savons que le « oui » va l'emporter. Mais les incertitudes restent. Même pour ceux qui ont voté « oui ». Ce vote positif est un acte de foi, on l'a vu en écoutant certains des intervenants ce soir. C'est le Pays Basque. Bien. J'espère qu'il s'appuiera sur la sagesse des futurs élus communautaires, puisque le sort en est jeté, comme vous l'avez dit. Néanmoins, laissez-moi vous dire que les points que nous avons soulevés en novembre restent toujours là. 232 délégués formeront un conseil communautaire qui sera souverain sur tous les votes, il n'y aura pas de moyens d'y échapper, c'est le conseil communautaire qui décide. Il y aura un bureau de 63 membres et un exécutif puisque ce bureau semblait trop important, un exécutif de 20 personnes. Première interrogation : comment seront-ils désignés ou élus ? On ne sait pas.

Autre inquiétude : que deviennent les élus communautaires, élus dont vous faites partie pour 6 ans au suffrage universel d'il y a deux ans ? Qu'est-ce qu'ils deviennent ? Les lois de notre République permettent-elles de les envoyer aux oubliettes ? On ne sait pas.

Il y a aussi, pour la gouvernance, une sous-représentation du Pays Basque littoral qui est alarmante ; 60 % de la population entre les communautés d'agglomération de Bayonne et la nôtre ici de Saint-Jean-de-Luz, donc 60 % des ressources aussi. Mais à l'arrivée au conseil communautaire, seulement 30 % des voix. Je veux bien qu'une solidarité s'engage entre les communes de la côte et celles de l'intérieur, mais enfin, pas au point de déséquilibrer tellement nos représentations et nos finances.

Après, la fiscalité des ménages, tout a été dit. Moi je pense qu'on nous présente le fait qu'il n'y aura ni gagnant ni perdant, je veux bien le croire, mais cela sera décidé par le conseil communautaire, parce que le conseil communautaire donnera des compensations aux communes qui perdent et en enlèvera à celles qui gagnent. Il y aura un équilibre.

La fiscalité des entreprises, c'est vraiment une énorme inconnue, un lissage est promis, mais on ne sait pas comment il aura lieu.

La taxe sur les transports, la loi NOTRe est formelle : elle est à payer par toutes les entreprises qui ont plus de 11 salariés.

Une neutralisation peut être obtenue pendant les cinq ans à venir, ce qui veut dire que l'ACBA continuera à payer la sienne et les autres rien, mais il faut mettre en face les services qui seront rendus. La taxe sur les transports est faite pour mettre à la disposition des entreprises des transports en commun pour leurs ouvriers. Tout cela est évidemment tout-à-fait inconnu. Même dans l'agglomération du Pays Basque, puisqu'on est en train de mettre en place, vous le savez bien, une politique de transport, mais elle n'est pas encore déterminée.

Les PLU : la loi NOTRe dit qu'ils doivent devenir intercommunaux, ce que l'on appelle des PLUI. Donc les communes perdront encore un peu de leur indépendance sur un sujet majeur qui les concerne au premier chef. Comment allons-nous confier le PLU de la ville de Ciboure à Sainte-Engrâce ? Je ne sais pas. Bien.

L'EPFL : l'EPFL est un outil très important pour nos communes, mais la loi NOTRe prévoit de le faire disparaître, à partir du moment où il n'y a plus qu'une communauté de communes, il n'y a plus d'EPFL. Il faut qu'il y en ait au moins deux.

Toutes ces questions, je ne vais pas développer tout cela puisqu'on l'avait déjà dit lors de notre séance consacrée à ce sujet, mais toutes ces questions qui nourrissent nos inquiétudes il y a quelques mois n'ont pas obtenu de réponses définitives et n'ont obtenu que des engagements de Monsieur le Préfet, des engagements que je crois sincères, c'est pour cela que je n'ai pas fait de recours. Mais ces engagements demandent pour le moins des avenants à la loi NOTRe ou des modifications de cette loi. Alors, en observant le jeu parlementaire depuis quelques mois, vous savez bien que cela sera relativement difficile. Je pense qu'aujourd'hui il vaudrait mieux compter sur le 49-3 que sur le vote de nos parlementaires.

Donc je vais conclure. En résumé : « Oui » aux contours du Pays Basque. « Non » au projet qui est soumis (il n'y a qu'un projet qui est soumis à notre vote), mais cependant, engagement de respecter complètement la démocratie, et engagement à collaborer avec le futur rassemblement qui nous est proposé.

Voilà, mes chers collègues.

M. LAHOURNERE, vous avez préparé les bulletins ? Très bien. Nous allons voter donc.

M. LAHOURNERE procède à la distribution des bulletins de vote et enveloppes aux conseillers municipaux qui insèrent ensuite leurs bulletins dans l'urne présentée par M. LAHOURNERE.

Le scrutin terminé, l'urne est ensuite ouverte et Mme ORIVE et M. ANIDO procèdent alors au dépouillement.

Monsieur le Maire :

Un grand merci pour les scrutateurs qui ont fait cela sous l'œil bienveillant d'Euskal Telebista.

M. DUHALDEBORDE :

« Monsieur le Maire, on était disponible pour l'être. »

Monsieur le Maire :

Oui M. DUHALDEBORDE, je connais bien là votre grande courtoisie.

M. DUHALDEBORDE :

« C'est logique (inaudible). »

Monsieur le Maire :

Alors je ne vais pas vous faire attendre quand même trop longtemps :

il y a :

- 10 pour l'EPCI proposé par Monsieur le Préfet
- 16 contre.

Ceci clôt donc notre péripétie du printemps de la commune de CIBOURE.

II/ Questions Diverses

Monsieur le Maire :

Pour terminer, il y a une question orale qui est arrivée hier matin, donc, conformément à notre règlement intérieur, elle ne sera pas traitée ici, d'autant plus qu'il n'y a aucune question mais il n'y a que des affirmations. Mais elle sera traitée au prochain conseil municipal.

(inaudible)

Monsieur le Maire :

La date du prochain n'est pas fixée encore, mais vraisemblablement en juin, fin juin.

M. LAHOURNERE :

On a une délibération qui concerne le fonds intercommunal, l'abrégé c'est le F.I.P., mais on n'a pas encore reçu les états et on sait comment va se positionner l'agglomération, alors peut-être qu'on aura besoin de délibérer sur le sujet, comme peut-être on n'aura pas besoin de le faire. Donc on est en attente de ces informations pour fixer la date du prochain.

Monsieur le Maire :

Merci dans la plupart des cas pour la grande courtoisie et la grande qualité de nos débats. Ce n'est jamais à 100 % cela, mais enfin.

Séance levée à 19 h 40